



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

VH Auto-Ecole
2 rue des chaudronniers
59126 Linselles

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 20/03/2019 jusqu'au 20/03/2022

Le préfet de département ou son représentant

le Chef du service Sécurité, Risques et Crises,

Site Internet www.securite-routiere.gouv.fr

Jérôme JOSSERAND

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

VH Auto-Ecole
8 contour de l'église
59960 Neuville en Ferrain

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 20/03/2019 jusqu'au 20/03/2022

Le préfet de département ou son représentant

le Chef du service Sécurité, Risques et Crises,

Site Internet www.securite-routiere.gouv.fr

Jérôme JOSSERAND